

ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES MILITANTS EN DANGER APRÈS LA MORT DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX

Alexandre Anderson de Souza et sa femme Daize Menezes de Souza ont été menacés à plusieurs reprises en raison de leur travail en tant que militants écologistes. Cet homme est le président de l'Associação Homens e Mulheres do Mar (AHOMAR), une association de pêcheurs basée à la périphérie de Rio de Janeiro. Deux membres de cette association ont été tués fin juin. Alexandre Anderson de Souza et sa femme sont désormais en danger. Ils ne bénéficient d'aucune protection adéquate.

Fin juin 2012, les corps d'Almir Nogueira de Amorim et João Luiz Telles Penetra, pêcheurs et membres actifs de l'AHOMAR, ont été retrouvés dans la baie de Guanabara, à Rio de Janeiro. Les deux hommes avaient disparu après être partis pêcher le 22 juin dernier. L'enquête préliminaire menée par l'unité chargée des homicides de la police civile indique qu'ils ont été attachés avant d'être noyés.

Ces homicides surviennent après que plusieurs menaces ont été adressées à **Alexandre Anderson de Souza**, sa femme et d'autres membres de l'association. Ces messages sont liés aux plaintes formulées par l'AHOMAR concernant la construction d'un gazoduc dans la baie et les dommages environnementaux qui mettent en péril leurs moyens de subsistance. Le 22 mai 2009, Paulo César dos Santos Souza, le trésorier de l'AHOMAR, a été frappé et abattu d'une balle dans la tête devant sa femme et ses enfants. L'année suivante, Márcio Amaro, un des membres fondateurs de l'association, a été abattu chez lui. Ces deux affaires n'ont jamais été élucidées. Alexandre Anderson de Souza affirme avoir survécu à six tentatives d'assassinat au cours des trois dernières années.

En août 2009, son épouse et lui ont été intégrés à un programme fédéral de protection des défenseurs des droits humains. Cependant, cette protection n'a été mise en place que de façon partielle. Alexandre Anderson de Souza s'est plaint à de multiples reprises auprès des autorités que les agents assignés à sa protection étaient mal entraînés et mal équipés. Il a ajouté que certains d'entre eux avaient travaillé comme agents de sécurité sur le chantier du gazoduc, et avaient été impliqués dans des affrontements avec des membres de l'AHOMAR. **Daize Menezes de Souza**, également militante au sein de cette association, ne bénéficie d'aucune protection bien qu'elle ait reçu des menaces.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à tenir leurs promesses en accordant immédiatement à Alexandre Anderson de Souza et à sa femme Daize Menezes de Souza une protection complète, dans le respect de leurs besoins et de leurs souhaits ;
- appelez-les à lancer des investigations minutieuses sur toutes les menaces adressées aux membres de l'association et à ouvrir une enquête conjointe sur les quatre homicides commis ces cinq dernières années ;
- priez-les instamment de mettre totalement en œuvre le Programme d'État pour la protection des défenseurs des droits humains, et de réinstaurer une présence policière permanente à Praia de Mauá, près du siège de l'AHOMAR.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 13 AOÛT 2012 À :

Secrétaire d'État aux droits humains

Maria do Rosário Nunes
Setor Comercial Sul-B, Quadra 9, Lote C
Edifício Parque Cidade Corporate,
Torre "A", 10º andar,
70308-200 – Brasília/DF, Brésil

Fax : + 55 61 2025 9414

**Formule d'appel : Exma. Sra. Ministra, /
Madame,**

Secrétaire d'État à la Sécurité publique

José Mariano Beltrame
Pç. Cristiano Ottoni, s/nº
Ed. Pedro II - 4º andar
Centro 20.221-250
Rio de Janeiro/RJ, Brésil

Fax : + 55 21 2334 9329

**Formule d'appel : Prezado Sr. Secretário, /
Monsieur,**

Copies à :

Associação Homens e Mulheres do Mar da
Baía de Guanabara - AHOMAR
Av. do Imperador, nº 41 Praia de Mauá
Município de Magé
Rio de Janeiro/RJ, Brésil
Cep.: 25930-000

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BRÉSIL. DES MILITANTS EN DANGER APRÈS LA MORT DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'AHOMAR, fondée en 2003, représente actuellement plus de 1 800 pêcheurs traditionnels, hommes et femmes, vivant et travaillant à Rio de Janeiro. Dirigée par Alexandre Anderson de Souza, cette organisation a été créée pour dénoncer les dommages environnementaux croissants dans la baie de Guanabara, qui mettent en péril les moyens de subsistance de ces personnes. Depuis 2007, elle fait campagne contre le Complexe pétrochimique de Rio de Janeiro (Comperj), un consortium à l'origine de la construction de gazoducs dans cette baie. En 2009, les membres de l'AHOMAR ont interrompu le chantier lors d'un mouvement de protestation qui a duré 38 jours. Ils avaient alors attaché leurs bateaux le long du site de construction. Depuis, Alexandre Anderson de Souza se plaint de recevoir des menaces. Une Action urgente a été diffusée en sa faveur en septembre 2010 (voir AU 192/10, AMR 19/011/2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR19/011/2010/fr>). En décembre 2010, une délégation d'Amnesty International s'est rendue au siège de l'AHOMAR, à Magé. Les membres de l'association lui ont expliqué qu'ils faisaient l'objet de nombreuses violences et manœuvres de harcèlement.

La mise en place du Programme fédéral pour les droits humains est inégale dans l'État de Rio de Janeiro, qui attend la signature d'un décret pour créer un organe étatique de protection des défenseurs des droits humains. Alexandre Anderson de Souza bénéficie d'une protection imparfaite, variant au fil des arrangements ad hoc pris en sa faveur. Quant à Daize Menezes de Souza, elle ne reçoit aucune protection bien qu'elle fasse partie du Programme. La situation de l'AHOMAR s'est aggravée depuis la fermeture en février dernier du poste de police de la plage de Mauá, situé près du siège de l'association.

Noms : Alexandre Anderson de Souza et Daize Menezes de Souza

Genre : homme et femme respectivement

AU 185/12, AMR 19/009/2012, 2 juillet 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

